



Essai mensuel des sirènes SAIP mercredi 7 février 2024 à 12h15

L'essai mensuel des sirènes du système d'alerte et d'informations aux populations (SAIP), organisé le premier mercredi de chaque mois, se déroule ce mercredi 7 février 2024 à 12h15 dans les Bouches-du-Rhône.

Aucun comportement réflexe n'est à mettre en œuvre lors de cet essai, il s'agit d'un test de bon fonctionnement des sirènes SAIP.

Le SAIP permet d'avertir la population d'un territoire d'un danger imminent et de l'informer sur la nature du risque et du comportement à tenir.

Le signal sonore d'alerte émis par les sirènes est un son montant et descendant, composé de trois séquences d'une minute et quarante-et-une secondes, séparées par un silence.

Le signal de fin d'alerte est un son continu de trente secondes.

CONNAÎTRE LE SIGNAL D'ALERTE

Signal d'exercice		 1 min 41	Tous les 1er mercredis du mois
Signal d'alerte		 1 min 41	 Silence (5 sec.)
Signal de fin d'alerte		 30 secondes	 Silence (5 sec.)
			 1 min 41



Plus d'informations sur les sirènes SAIP : <https://mobile.interieur.gouv.fr/Alerte/Alerte-ORSEC/Qu-est-ce-que-le-SAIP>.